Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Bruno DELAUNAY)
ABSENT	Marylène LETORT

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-20. ÉDUCATION_CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE BRUZ ET L'ASSOCIATION « LES PETITES CANTINES »

Dans le cadre de son projet pédagogique, le service Jeunesse de la Ville de Bruz souhaite développer un partenariat avec l'association « Les Petites Cantines » de Bruz afin de faire vivre les valeurs de coopération, autonomie, tolérance et inclusion inscrites dans ses objectifs.

Ces objectifs rejoignent ceux des « Petites Cantines », basés sur un modèle dans lequel le repas est un moment de partage et d'entraide collective, avec un mode de fonctionnement participatif.

De plus les relations intergénérationnelles permettent de tisser des liens indispensables à la cohésion sociale sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_20-DE

Le projet des « Petites Cantines » se veut en adéquation avec le projet alimentaire de la Ville, dans la mesure où les produits sont bios, locaux, avec moins de protéines animales et une gestion des restes et des déchets, respectueuse de l'environnement.

Pour mettre en œuvre ce projet, une convention vient définir les modalités de ce partenariat entre la Ville et « Les Petites Cantines ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le service Jeunesse de la Ville de Bruz et l'association « Les Petites Cantines », pour l'année 2026.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 13/03/2026

Délibération transmise le : 13/03/2026